

FORMATION

PRISE EN COMPTE DU PSYCHOTRAUMATISME DANS LES INTERVENTIONS AUPRÈS DES PPSMJ

Acquérir les compétences indispensables en psychotraumatisme pour accompagner de manière adaptée et sécurisée

2 jours
13 heures

18 personnes maximum

Prérequis : aucun



PSYCHOTRAUMATISME ET PERSONNES INCARCÉRÉES

Une récente recherche à partir d'études menées dans 20 pays différents sur une population de 21 099 personnes emprisonnées a mis en évidence que le trouble de stress post-traumatisique (TSPT) l'un des troubles psychiatriques les plus fréquents chez les détenu·es. Selon ces travaux, la prévalence « vie entière » serait 17,8 % chez les hommes et de 40,1 % chez femmes incarcérés. Ces chiffres soulignent une surreprésentation de ce trouble dans le contexte pénitentiaire en comparaison avec les données en population générale qui retrouvent une prévalence « vie entière » de 3,9 %.

En France, l'enquête réalisée en 2003 et 2004 dans 22 prisons a mesuré un taux de prévalence du TSPT compris entre 8,3 % et 21 % pour les hommes, et entre 13,1 % et 37,4 % pour les femmes.

Cette surreprésentation peut s'expliquer par plusieurs hypothèses. Certaines sont en lien avec les facteurs de risque de TSPT observés dans la population générale, facteurs qui se retrouvent à être surreprésentés dans la population carcérale : niveau socio-économique faible, niveau éducatif inférieur à la population générale, isolement social. Par ailleurs, les victimes de violences dans l'enfance (facteur de risque de TSPT) sont également surreprésentées dans la population incarcérée. D'autres hypothèses peuvent être associées au motif ayant entraîné un suivi judiciaire et une incarcération, le psychotraumatisme pouvant découler du passage à l'acte. Enfin, le TSPT peut être consécutif du vécu et des événements liés à la situation de détention.

Compte tenu de ces données, le repérage et la prise en charge du TSPT chez les PPSMJ sont nécessaire et indispensable. Ceci demande de connaître les éléments fondamentaux du psychotraumatisme et des troubles associés ainsi que les modalités particulières d'entretien des personnes concernées.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- ✓ Mieux comprendre le fonctionnement des psychotraumatismes et mieux repérer les troubles associés
- ✓ Prendre en compte ses troubles dans la conduite des entretiens avec les PPSMJ.
- ✓ Avoir une meilleure compréhension du parcours des personnes victimes des PPSMJ suivies.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

SAVOIR

- ✓ Définir simplement la notion de psychotraumatisme et les troubles associés.
- ✓ Connaître les manifestations dissociatives et celles de la mémoire traumatique.
- ✓ Connaître les spécificités de l'alliance thérapeutique avec les personnes victimes de psychotraumatisme.
- ✓ Connaître la place de l'information dans le repérage, la prévention, l'accompagnement des PPSMJ.

SAVOIR FAIRE

- ✓ Gérer les pensées dysfonctionnelles afin de favoriser une restructuration cognitive favorable à l'engagement dans le soin et le suivi.
- ✓ Renforcer le sentiment d'efficacité personnelle (capacité et perspective de résultat) nécessaire à l'optimisme et à l'espoir préalable à l'engagement dans une prise en charge du TPST.
- ✓ S'appuyer sur les forces et les ressources des personnes indispensables à l'engagement dans une prise en charge du TSPT.

SAVOIR ÊTRE

- ✓ Développer l'accueil inconditionnel propice à l'abord des troubles associés au psychotraumatisme.
- ✓ Articuler risque compassionnel et empathie.

PUBLICS

Professionnel·les de la relation d'aide dans la prévention, le conseil, l'action pénitentiaire.

Le programme est construit de telle manière à ce que ces objectifs soient atteints.

JOURNÉE 1

MATIN

- ✓ Qu'est-ce que le psychotraumatisme ?
- ✓ Les troubles associés au psychotraumatisme et leur différente temporalité : état de stress aigu, trouble de stress post-traumatique (TSPT).
- ✓ Typologies des événements traumatiques.
- ✓ Mécanismes du trouble.
- ✓ Neurobiologie des réactions au stress et du trauma.

APRÈS-MIDI

- ✓ Dissociation et mémoire traumatique.
- ✓ Trauma et PPSMJ.
- ✓ Prise en charge de l'ESPT et du TSPT
- ✓ Intervention des CPIP.
- ✓ Spécificités de l'alliance thérapeutique.
- ✓ Psychoéducation et informations juridiques.
- ✓ Aborder la question du trauma lors des suivis.

JOURNÉE 2

MATIN

- ✓ Repérage des personnes à risque de TSPT.
- ✓ Partage d'information et psychoéducation.
- ✓ Accueillir les pensées et croyances spécifiques du trauma.
- ✓ Renforcer les capacités et les ressources.

APRÈS-MIDI

- ✓ Susciter l'espoir dans l'évolution de la situation.
- ✓ Orientation et articulation avec les autres acteurs et limites dans le suivi.
- ✓ Évaluations des connaissances.



EMERIC LANGUÉRAND

Formateur

L'équipe pédagogique est animée par Emeric Languérand, Psychologue et Psychothérapeute, Président de l'IPCCÉ depuis 2022.

Spécialiste des thérapies comportementales et cognitives, il intervient auprès de personnes présentant des troubles anxieux, phobiques et de la personnalité. Il est également attaché à la consultation du Service Hospitalo-Universitaire (SHU) de l'Hôpital psychiatrique Sainte-Anne (GHU Psychiatrie & Neurosciences) à Paris où il reçoit des personnes présentant des troubles schizophréniques et où il anime un programme d'Éducation thérapeutique du patient (ETP).

En complément de ses activités de consultation à l'hôpital et en libéral, il enseigne et forme les professionnel·les de santé, du champ social et du milieu pénitentiaire aux Approches et thérapies comportementales et cognitives, à l'Entretien motivationnel et à la Prise en compte des troubles de santé mentale dans l'accompagnement des personnes à l'Université Côte d'Azur (Nice), à l'Université de Paris-Descartes, à l'AFTCC (Association Française de Thérapies Comportementales et Cognitives) et à l'IPCCÉ.

Membre fondateur de l'AFREBT (Association francophone de thérapie comportementale émotive rationnelle), il forme les psychiatres et psychologues à la REBT.

Ancien président et président d'honneur de l'AFDEM, il est formateur et superviseur en Entretien motivationnel et est membre du Motivational Interviewing Network of Trainers (MINT).

Ses ouvrages sont publiés aux éditions Dunod.

PÉDAGOGIE

Les thèmes de la formation sont abordés sous la forme de présentations théoriques, mais surtout dans une approche expérientielle permettant la discussion et des échanges de pratiques.

L'animation de la formation fait ainsi appel à la découverte de la théorie par l'expérimentation, à la coconstruction des savoirs complétée par des apports théoriques, à des études de cas, à des jeux de rôles et des mises en situation associant des techniques et notions en lien avec la thématique de la formation.

Cette approche expérientielle de la formation s'attache à permettre la participation de chacun·e des stagiaires dans l'ensemble des exercices afin que l'expérience de formation soit partagée de la même manière par tous les participant·es.

SUPPORT

L'animation de la formation s'appuie sur des diapositives présentant les contenus théoriques, les consignes d'exercice et servant au recueil des savoirs coconstruits avec les stagiaires. Un fascicule au format PDF est transmis aux participant·e·s à l'issue de chaque session de formation et comporte une synthèse des diapositives utilisées et les contributions collectives.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire.

Un exercice initial permet de voir quel est le niveau de chacun pour adapter et moduler la formation.

EFFECTIF

Pour préserver la qualité pédagogique de la formation, l'effectif recommandé est de 5 à 18 personnes maximum.

Seul·es les participant·es ayant suivi l'intégralité de la formation pourront bénéficier d'un certificat de réalisation.

ÉVALUATIONS

Des évaluations sont réalisées afin de mesurer l'atteinte des objectifs à l'issue de la formation. Elles couvrent l'acquisition de connaissances, le développement de compétences et la satisfaction des participant·es. Elles permettent de faire évoluer les contenus afin de favoriser une amélioration continue des formations.

Taux d'utilité : 100%

Taux de satisfaction : 100%

Résultats 2025 pour la formation à la *Prise en compte du Psychotraumatisme* (100 % de réponses aux questionnaires).

APRÈS LA FORMATION

Une session de *Retour d'expériences* permet de renforcer la pratique individuelle et collective et aborder les situations concrètes rencontrées sur le terrain lors de la mise en pratique du contenu de la formation.

En suite des formations à la prise en compte dans les interventions avec les PPSMJ d'autres troubles en santé mentale fréquemment rencontrés en milieu judiciaire (*Troubles de la personnalité*, *Troubles schizophréniques*, etc.) favoriseront un accompagnement plus personnalisé, plus efficace et en adéquation avec la personne suivie.



FORMAT DE LA FORMATION

La formation se déroule sur deux journées, soit 13h00 de face-à-face pédagogique.

Pour des raisons pédagogique et de qualité de la formation, les sessions ne peuvent pas être réalisées en distanciel : elles sont dispensées uniquement en présentiel.

ACCESSIBILITÉ AUX PSH

L'IPCCÉ est doté d'une **référente handicap** qui peut étudier avec vous les différents aménagements de votre projet de formation. Elle s'appuie sur l'AGEFIPH, le FIPHFP, leurs partenaires et leurs prestataires externes afin de favoriser l'accès des formations proposées aux personnes en situation de handicap.

TRANSPORT, HÉBERGEMENT, RESTAURATION, ETC.

Les transports, hébergement, restauration et autres frais annexes ne sont pas pris en charge par l'IPCCÉ. Les stagiaires doivent se rapprocher de l'employeur afin de connaître l'éventuelle prise en charge des ces prestations.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Aucune formation avec inscription individuelle n'est dispensée.

Toute structure souhaitant inscrire ses équipes à une formation doit en faire la demande via notre site ipcce.org ou par e-mail à secretariat@ipcce.org. Un devis sera établi suite à un entretien avec le demandeur en fonction ses attentes et besoins.

TARIFS

Politique de prix: **uniquement sur devis.** (Le devis est établi sous 15 jours ouvrés après réception des informations nécessaires à son établissement.)

Les tarifs des formations sont communiqués sous la forme d'une convention-devis remis à la structure demandeuse. Celle-ci prend en compte les objectifs pédagogiques et le programme qui en découle, le nombre de participant·es, la localisation de la formation, les coûts de déplacement et d'hébergement de le·la formateur·rice.

Le montant forfaitaire de l'ensemble de nos formations est établi sur la base ci-dessous :

Forfait groupe : jusqu'à 18 stagiaires.

Montant par jour : 1 300 euros TTC* ** (mille trois cents euros)

* Hors frais de déplacement et d'hébergement de le·la formateur·rice en cas de formation hors Île-de-France, de frais administratifs, de frais pédagogiques, des l'achat des manuels *Le Manuel des Premiers Secours en Santé Mentale - pssm premiers secours en santé mentale* et de frais liés à l'achat ou à la location de matériel spécifique sur présentation de justificatifs.

** TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts.

Les autres modalités financières sont décrites à l'article 4 de nos conditions générales de vente.

DÉLAIS

La formation pourra être effectuée à partir de 2 mois après la signature de la convention en fonction de la disponibilité des équipes et de la pertinence pédagogique.

LIEUX

L'IPCCÉ propose aux institutions, associations et entreprises des actions de formation :

- ✓ en présentiel dans leurs locaux
- ✓ à distance via Zoom

DES QUESTIONS ?

Pour toute demande d'informations de devis, commerciales, pédagogiques, d'accessibilité ou de financement, vous pouvez nous contacter sur notre site internet ou à secretariat@ipcce.org.



50 boulevard de Vaugirard 75015 Paris – 01 89 16 54 44 – secretariat@ipcce.org

N° Siret : 491 028 890 00037 — N° QUALIOPI : RNQ 5660

Organisme de formation enregistré n° 11 75 54897 75 auprès du Préfet de Région Ile-de-France